

# RSE/ESG

## GLOBAL COMPACT

### BONNES PRATIQUES 2019

ORINOX est une société de services spécialisée dans la digitalisation d'installations industrielles dans les secteurs de l'énergie, de la chimie, de la pharmacie et de l'agro-alimentaire.

ORINOX met à profit son expertise des solutions logicielles AVEVA pour la création et la gestion d'un double numérique des ouvrages industriels complexes de ses clients. ORINOX emploie environ 150 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 12 millions d'euros en 2019.

Depuis 12 ans, ORINOX est une entreprise qui transforme les industries lourdes en proposant une digitalisation massive de leurs process d'ingénierie et d'opération.

Sans un accès simple à une information correcte les industriels ne peuvent prendre les bonnes décisions pour une industrie responsable.

C'est pourquoi de nombreux grands noms de l'industrie française et internationale nous font confiance. Nos solutions innovantes de traitement de l'information ont déjà montré leurs impacts au niveau financier mais également environnemental.

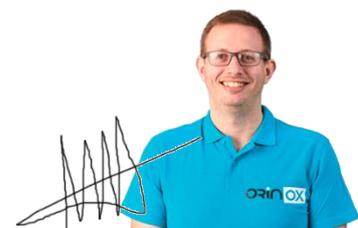
« Les gens qui sont assez fous pour croire qu'ils peuvent changer le monde, sont ceux qui le font. »  
**Steve Jobs**

Entreprise citoyenne et responsable, ORINOX veille, dans sa gestion quotidienne, à prendre en compte les aspects sociaux, sociétaux, humains, économiques et environnementaux, tant dans ses relations internes avec ses salariés, qu'externes avec ses clients, fournisseurs et partenaires.

Dans le prolongement de ces engagements et valeurs, ORINOX adhère au Global Compact des Nations Unies depuis le 31/07/2018.

Cet engagement est totalement en cohérence avec mon ambition pour ORINOX de « changer l'industrie mondiale, la rendre durable » et mes convictions fortes d'entrepreneur Responsable, acteur économique et social.

Concrètement, les 10 principes du Global Compact sont fondamentalement ancrés dans le fonctionnement de l'entreprise ORINOX.



**Maxime Fourreau**  
Dirigeant fondateur

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 1 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougereys – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	



# United Nations Global Compact

## LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

Ces dix principes sont inspirés de :

La Déclaration universelle des droits de l'homme

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail

L'Organisation internationale du travail

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

La Convention des Nations Unies contre la corruption

### DROITS DE L'HOMME

Les entreprises sont invitées à :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### NORMES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à respecter à :

3. La liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées à :

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les entreprises sont invitées à :

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 2 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougereys – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

## 1. DROITS DE L'HOMME (PRINCIPES 1&2)



Photo de groupe, journée annuelle ORINOX France 2020

ORINOX est engagée dans un respect strict des droits de l'homme comme le rappelle les principes 1 et 2 du pacte mondial du Global Compact, que ce soit en France où ORINOX a son siège comme en Amérique du nord où sont implantés ses 2 principales entités internationales en développement.

ORINOX est également très vigilant sur ses fournisseurs qui sont tous localisés dans des pays industrialisés respectant les droits de l'homme.

Des actions de communication sont menées régulièrement depuis plusieurs années en faveur du respect de ces principes 1 et 2.



Photo d'équipe lors du tournage de notre vidéo corporate RH :  
[https://www.youtube.com/watch?v=xjk\\_1MSJ4Sw](https://www.youtube.com/watch?v=xjk_1MSJ4Sw)

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 3 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

## 2. NORMES DU TRAVAIL (PRINCIPES 3 À 6)



Extrait vidéo corporate RH :

[https://www.youtube.com/watch?v=xjk\\_1MSJ4Sw](https://www.youtube.com/watch?v=xjk_1MSJ4Sw)

Des actions ont été réalisées durant 2019. Elles illustrent notre implication et notre engagement en faveur du progrès social et de l'égalité au travail (principe 3 à 6).

ORINOX respecte la liberté d'association et reconnaît le droit à la négociation collective. En effet, en 2019, des élections ont été organisées par la Direction en vue de renouveler les représentants de l'entreprise au sein de l'instance du **Comité Social et Economique**. Sur 109 Salariés électeurs, 55 ont voté, 10 membres ont été élus.

Par ailleurs, ORINOX a organisé plusieurs négociations collectives qui ont permis la conclusion d'accords d'entreprise :

- Accord sur le vote électronique, signé le 10 octobre 2019
- Accord sur la durée et l'organisation du temps de travail, signé le 4 octobre 2018

L'ensemble des personnes qui travaillent pour le compte d'ORINOX ont un contrat de travail qui définit les conditions de travail de chaque salarié. Chaque salarié prend connaissance de son contrat avant de rejoindre la société et le signe pour marquer son accord sur l'ensemble des conditions prévues. Notre processus de recrutement est très clairement présenté sur notre site internet public. Il ne peut y avoir de caractère forcé ni obligatoire dans les relations d'ORINOX avec ses salariés.

ORINOX n'emploie directement ou indirectement aucune personne non majeure dans ses effectifs.

ORINOX réfute toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession. Pour preuve, ORINOX s'est engagé dans la lutte contre toute forme de discrimination en termes d'origine de ses collaborateurs, de sexe, de religion, de pratique sexuelle, d'âge et d'état de santé.

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 4 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougereys – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

ORINOX a communiqué son **index sur l'égalité professionnelle 2019** (indicateur gouvernemental) qui est de **86/100**.

ORINOX a fixé des objectifs de progression en termes d'égalité professionnelle pour l'année à venir.

En 2019, ORINOX a consacré **9%** de sa masse salariale à la **formation** de ses collaborateurs. Les nouveaux recrutés intégrant le bureau d'études de l'entreprise sont formés pendant une durée de 6 semaines. D'autres formations internes, plus avancées et adressées à des techniciens expérimentés, sont mises en pratique sur des projets complexes rencontrés au cours des différentes missions. Une remise en question régulière des acquis permet de parfaire et améliorer leurs connaissances, avoir de nouvelles expériences et se projeter toujours plus loin, ce qui permet une grande autonomie dans le travail ainsi que des perspectives et responsabilités particulièrement enrichissantes.

Autres actions significatives :



- Renouvellement de notre journée annuelle avec l'ensemble des salariés
- Organisation d'un Weekend ORINOX en septembre
- Distribution gratuite d'actions aux salariés (AGA)
- Audits organisationnels des fonctions opérationnelle et financière
- Plan d'actions d'organisation des fonctions opérationnelle et financière
- Nouveau format pour les entretiens annuels et professionnels
- Embauche et formation de 13 jeunes sortis d'école
- Mise à jour de notre document unique
- Augmentation significative des salaires
- Prime de grand déplacement
- Signature d'un accord sur le temps de travail
- Index Happy at Work 2019 : **3.92/5**
- Index glassdoor 2019 : **4.5/5**
- Baromètre social interne : **3.5/5**
- Aménagement de nouveaux locaux Lyonnais

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 5 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

### 3. ENVIRONNEMENT (PRINCIPES 7 À 9)



Extrait vidéo corporate RH :

[https://www.youtube.com/watch?v=xjk\\_1MSJ4Sw](https://www.youtube.com/watch?v=xjk_1MSJ4Sw)

En 2019 ORNOX a pris plusieurs décisions majeures en faveur de l'environnement, chère aux principes 7 à 9 de l'UN Global Compact. Ceci, tout en faisant progresser les actions déjà en place depuis plus de 10 ans pour certaine.

La politique de renouvellement de notre parc auto se veut plus respectueuse de l'environnement avec une gamme de nouveaux véhicules qui émettent moins de CO2 et des propositions de véhicules favorisant fortement le choix des collaborateurs vers des véhicules électriques ou hybrides.

Notre offre de service Cloud « On demand » repose uniquement sur des datacenters dit « Green », compensant 100% de leurs émissions CO2.

Nous avons lancé en 2019 une campagne de dématérialisation de nombreux documents (Bulletins de salaire, Tickets restaurant, CE et supports de formation). Cette action se prolongera sur 2020.

Historique des principales actions en faveur de l'environnement :

2008 - Impression raisonnée des documents et en Noir & Blanc de préférence

2009 - Note interne préconisant l'utilisation des transports en communs et du covoiturage

2012 - Label « Imprim vert » dans nos mails

2014 - Recyclage des papiers, enveloppes, cartons

2014 - Tri sélectif mis en place dans notre espace déjeuner

2014 - Rénovation du siège actuel avec des performances énergétiques visant à réduire notre impact sur l'environnement

2016 - Prise en charge de 50% des coûts de transports en commun

2018 - Achat de 2 véhicules électriques pour nos agences

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 6 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

#### **4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (PRINCIPE 10)**

---

ORINOX poursuit une politique proactive contre toute forme de corruption depuis sa création en 2008.

Cette politique est en accord avec la législation Française de 2000, mais aussi européenne et internationale, visant la lutte contre toute pratique de corruption.

Nos conditions générales d'achat et de vente incluent un chapitre sur le sujet et nous signons régulièrement des engagements spécifiques avec nos clients afin de renforcer cette lutte contre la corruption.

ORINOX s'engage à respecter la loi dans tous les pays où elle intervient.

Aussi, ORINOX respecte l'ensemble de ses obligations en termes juridiques, fiscales, sociales, ...

ORINOX n'a pas du tout la culture du cadeau ni pour ses clients, ni pour ses collaborateurs, dans toutes ses formes pour obtenir des faveurs.

#### **5. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

---

Nos associés financiers Arkéa Capital et Siparex (Pays De Loire Croissance) sont signataires de l'UN Global Compact et très vigilant sur le sujet. Notre conseil stratégique, mis en place en 2018, veille au strict respect de nos engagements éthiques. Une charte éthique a été rédigée en 2018.

Audité en 2019 par nos investisseurs par le biais de reportings RSE, ORINOX a obtenu, auprès d'Arkéa Capital, le Label Or pour la qualité de son reporting et a été mis en avant dans leur rapport ESG pour l'importance du budget consacré à la formation de ses collaborateurs. Suite au reporting RSE pour Siparex (PLC), ils nous ont attribué une note de 83/100 au niveau de la maturité ESG du groupe (soit la 2ème place dans le portefeuille des participations du fonds PLC).

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 7 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougereys – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

Liste des principaux documents internes ayant attrait à nos actions RSE/ESG :

-  180628\_ELE\_Lettre adhesion Global Compact des Nations Unies-A-signé.pdf
-  Charte Ethique Orinox\_180719.pdf
-  Charte Ethique Orinox\_180719.pptx
-  Charte\_161201\_Droit à la déconnexion-A.pdf
-  DU-100503-Rév C.pdf
-  E\_21.01\_Bon de commande ST\_O-H.doc
-  E\_21.04\_Accord de prestation de Services O-J.docx
-  E\_21.08\_Attestation sur l'honneur ST-B.pdf
-  E\_21.10\_Liste de documents de validation ST-B.pdf
-  Egalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes\_1803.pdf
-  FD\_074\_KX contrat location\_signé.pdf
-  FD-698-FA\_contrat de location-signé.pdf
-  Lutte contre la discrimination à l'embauche\_1803.pdf
-  Lutte contre le harcèlement moral et sexuel\_1803.pdf
-  Messagerie Orinox - Campagne ESG Siparex Label.pdf
-  Messagerie Orinox - Fwd\_ Reporting ESG - Arkéa Capital.pdf
-  Messagerie Orinox - Restitution Rapport ESG de Siparex concernant ORINOX.pdf
-  NI\_Hygiène réfrigérateurs\_190906.docx
-  NI-140710\_Frais professionnels et indemnités de déplacement-l.pdf
-  ORINOX - Rapport ESG au 31 décembre 2018 (Maturité Orinox ESG).pdf
-  ORINOX RES-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-com EGA.docx
-  Plan actions RSE 2020.xlsx
-  Rapport Egalité Professionnelle 2015 avec REF.pdf
-  Sensibilisation déchets Mac DO\_1712.doc
-  Tri sélectif.pdf

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 8 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	

[WWW.ORINOX.COM](http://WWW.ORINOX.COM)

COMMUNICATION  
ON PROGRESS



This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Auteur : Fourreau Maxime	Date : 13/10/2020
Réf. : NI - 0100 - ORINOX RSE-ESG - GLOBAL COMPACT - COP2019-VF	Page : 9 sur 9
ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - contact@orinox.com SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203	